



PAR MESSENGER ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 2 septembre 2004

M<sup>e</sup> Anne Mailfait  
Secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Dossier R-3541-2004 – Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2005-2006**

Me Mailfait,

Nous avons pris connaissance de la récente décision de la Régie (D-2004-182) portant sur « la reconnaissance des intervenants et la procédure de traitement du dossier ».

L'examen de la requête phase 1 du Distributeur, déposée le 12 juillet 2004, relative aux propositions de « modification des structures tarifaires et des frais de service » ne soulève pas pour l'AIEQ des préoccupations majeures. C'est pour cette raison que nous n'interviendrons pas sur cette partie du dossier tarifaire.

Par ailleurs, comme nous l'avons fait valoir lors de notre demande d'intervention, l'AIEQ interviendra dans la phase 2 de la requête, portant sur la demande d'augmentation tarifaire proprement dite, dont le dépôt est attendu au plus tard le 30 septembre prochain.

Veuillez accepter, Me Mailfait, nos salutations distinguées.

Jacques Marquis  
Président-directeur général  
AIEQ

JM/nc

c.c. Me Éric Fraser, Hydro-Québec  
Intervenants